



Discours à la GDS de Michèle de Kerckhove,  
Présidente de l'INAVEM  
20 juin 2013 – ENPJJ - Roubaix

FÉDÉRATION NATIONALE D'AIDE AUX VICTIMES ET DE MÉDIATION

28es Assises Nationales des Associations d'Aide aux Victimes de l'INAVEM,  
sur la thématique « confiance numérique et cyber-victimes ».

***Seul le prononcé fait foi***

Madame la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Député

Monsieur le Président du conseil Régional

Monsieur le Maire,

Monsieur le Général de division commandant la région de Gendarmerie du Nord Pas de Calais

Madame le Premier Président

Monsieur le Procureur Général ou messieurs les procureurs généraux.

Monsieur le Président du tribunal de grande Instance

Monsieur le Procureur de la République

Monsieur le directeur de la sécurité publique

Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie

Mesdames et Messieurs les élus

Madame ou Monsieur le bâtonnier

Madame la directrice de l'école nationale de la protection judiciaire de la jeunesse

Mesdames et messieurs les présidents et directeurs

Mesdames et messieurs les bénévoles et salariés des associations d'aide aux victimes

Mesdames et messieurs

Chers amis

En l'absence du Président Hubert BONIN, éloigné de ses activités professionnelles et associatives depuis quelques mois, j'ai l'honneur vous accueillir Madame la Ministre à ces 28es Assises nationales en tant que présidente de l'INAVEM.

L'événement qui nous réunit ici, professionnels de l'aide aux victimes, experts de la cybercriminalité, juristes, psychologues, sociologues, institutionnels et entreprises est marqué par le sceau de l'innovation, de la créativité associative, qui a le souci de s'adapter à toutes les évolutions de la société, et notamment à celle de l'utilisation numérique dans tous les domaines de la vie. Qui dit nouveaux vecteurs de communication, nouveaux espaces d'échanges, nouveaux supports de commerce, dit nouvelles formes de délinquance.

Même si ce n'est pas le numérique, qui crée la criminalité, il faut néanmoins apprendre à y répondre, et en ce qui nous concerne, associations d'aide aux victimes, apprendre à appréhender, à apprivoiser ses territoires souvent inconnus.

Même si la victimation à composante numérique a, du point de vue victimologique, beaucoup à voir avec les formes de victimations plus classiques, nous devons intégrer et adapter nos pensées et nos pratiques, pour réparer et restaurer non seulement les victimes, mais également, tous les liens sociaux, qui reposent de plus en plus sur le monde numérique. D'où l'importance de mettre en lien la confiance numérique qui doit être restaurée, et l'aide à cette typologie de victimes.

Je sais que ce sujet a une particulière actualité pour le gouvernement, et je souhaite que nous puissions contribuer à notre mesure à vos réflexions, grâce à la richesse des échanges qui se feront au cours de ces deux jours.

Nous sommes particulièrement honorés Madame la Ministre de votre présence cette année encore, après avoir renoué l'année dernière avec la tradition d'ouvrir les Assises de l'INAVEM. Votre présence en ce lieu qui porte et forme tous les intervenants de la Protection Judiciaire de la jeunesse, direction qui a ainsi à connaître les mineurs, des 2 côtés de la jeunesse, dans l'endroit et l'envers du crime, comme le disait Micheline Baril.

Vous nous connaissez un peu mieux maintenant et vous avez perçu que la flamme qui nous anime est celle de personnes engagées pour une cause majeure, celle d'offrir à TOUTES les victimes d'infractions, qu'une procédure soit engagée ou pas, une prise en compte globale et pluridisciplinaire.

C'est bien un fil d'Ariane dans le labyrinthe des conséquences de l'infraction, que nous tendons aux victimes que nous ne lâchons qu'une fois la sortie retrouvée vers un avenir libéré et apaisé.

Il est incontestable que nous pouvons nous enorgueillir du système français construit depuis ces dernières décennies en direction des victimes mais l'orgueil nous aveugle et risque de nous faire prendre une fausse route, celle des chimères, d'un magnifique reflet narcissique où la France, Patrie des droits de l'Homme, se contemple.

Or, il nous semble, et nous espérons grandement que vous nous détrompez, que l'aide aux personnes victimes ne semble plus digne d'un grand projet politique porté par la France. Ce projet devrait se construire en dehors de toute posture partisane entre auteur et victimes. Nous sommes persuadés qu'il est possible de construire une grande politique digne de ce nom en prenant en considération les auteurs et les victimes.

N'est-il-t pas temps que derrière victimes et auteurs nous nous accordions pour y voir des personnes dont nous devons nous préoccuper également ?

Il nous a fallu des décennies pour prendre en considération l'envers du crime que sont les victimes et aujourd'hui elles recommencent à déranger, à être des citoyens dont on ne sait plus à qui il appartient de les prendre en charge : pouvoirs publics, collectivités territoriales, secteur privé ?

Existe-t-il encore une place dans nos sociétés pour les victimes ? Quelle politique publique en faveur des victimes nous est proposée pour que nous puissions crânement afficher notre parfaite adéquation avec la directive européenne comme les Ecossais qui viennent d'adopter une loi déjà cette année ?

Qui devrait piloter cette politique publique d'aide aux victimes ?

Elles étaient les oubliées du prétoire, elles deviennent les oubliées de nos sociétés, pas toutes certes, les femmes victimes de violences ou les mineurs victimes bénéficient encore de grands projets pour leur légitime et nécessaire prise en charge.

Mais serions-nous devenus une société qui choisit l'intérêt particulier contre l'intérêt général, une politique discriminante, où seuls les plus apparemment vulnérables et les plus

revendicatifs sont dignes d'intérêt, laissant de côté toutes celles et ceux qui ne sont ni particulièrement « faibles », ni particulièrement demandeurs, ni militants...

La France ferait-elle le choix d'une politique catégorielle, segmentée, priorisée en direction de certains publics alors que l'aide aux victimes se doit aussi d'être généraliste et non clivante pour donner à toute personne victime d'une violence volontaire ou involontaire le droit d'être pleinement soutenue, réparée et restaurée.

Pourquoi l'aide aux victimes généraliste ne trouve plus de grands avocats qui défendent une politique nationale forte, ambitieuse et volontaire ?

L'aide aux victimes de la délinquance se réduira-t-elle à une information sur les droits sans que le traitement des conséquences psycho-sociales du crime soit garanti ? L'accessibilité au BAV sera-t-il conditionné au dépôt de plainte, à la constitution de partie civile pour les victimes ?

Quid de toutes ces personnes, victimes de faits de délinquance, qui ne mettront jamais un pied dans un commissariat, une gendarmerie ou un tribunal par peur, par manque d'information ou d'accompagnement initial.

Il n'y a pas de petite infraction, pas de petit préjudice seulement des personnes en souffrance, avec des attentes, comme celle d'avoir :

- Un interlocuteur disponible en face de soi ou au téléphone
- Un espace accueillant et rassurant
- Une parole entendue et respectée
- Un travail sur les attentes, les besoins exprimés par la victime
- Une évaluation de la demande exprimée et non exprimée
- Une réponse adaptée et dans la durée.

Madame la Ministre, où allons-nous en érigeant des critères d'accessibilité basés sur le genre, l'âge, les actes procéduraux... pour que les personnes puissent bénéficier d'une offre globale et pluridisciplinaire ?

C'est notre devoir de vous alerter Madame, avec respect et espoir. Nous ne prenons pas la direction de faire bénéficier le plus grand nombre de victimes d'un accompagnement professionnel, solidaire et soutenant, tourné vers une dynamique d'avenir.

Et pourtant, c'est bien cette voie que nous continuerons de choisir car un grand avocat devenu un garde des sceaux exceptionnel nous a indiqué ce chemin. Nous continuerons à animer activement les BAV, qui sont une avancée remarquable dans les juridictions, mais nous ne nous laisserons pas enfermer dans cette seule modalité d'accueil des victimes.

Nous continuerons à investir les lieux de passages naturels des victimes que sont les commissariats, les gendarmeries, les UMJ, les MJD, mais aussi les CCAS et les quartiers pour assurer des permanences de qualité. Nous serons partout car notre projet pour les victimes se situe dans la proximité temporelle et géographique, et plus nous maillerons le territoire, plus les victimes pourront nous trouver sur leur chemin.

Je me permettrais d'interpeller demain votre collègue Manuel Valls ministre de l'intérieur, sur cet empilement de professionnels dans un même lieu entre les psychologues contractuels de l'Intérieur, les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie et les permanences des associations généralistes et spécialistes. Beaucoup de monde, beaucoup d'argent aucune concertation, aucune planification, aucune évaluation du travail effectué par tous ces professionnels.

Réinsérer, prévenir, accompagner, soutenir sont des termes essentiels à vos yeux dans la prise en charge des auteurs, ils sont tous aussi essentiels dans notre travail et pour les victimes.

Réinsérer les victimes : leur redonner goût à la vie de façon apaisée pour leur permettre de se libérer de cette empreinte criminelle,

Prévenir les victimes : leur donner les moyens de reprendre du pouvoir sur leur vie et ainsi prévenir les victimisations répétées.

Prévenir la récidive et prévenir les victimisations répétées peuvent s'inclure et ne plus s'exclure.

Accompagner : Faire un cheminement, les accompagner vers une humanité retrouvée, vers un procès ou pas, vers un ailleurs.

Soutenir : leur offrir la possibilité de se reconstruire aussi psychologique avec le miroir de la société, qui reconnaît, sans instrumentaliser.

Vous savez combien nous portons haut les valeurs de la justice restaurative, c'est en son nom, celui du dialogue et de l'échange, de l'égalité de traitement, et du bi-partialisme, que nous vous conjurons de porter cette nouvelle politique publique en faveur des personnes victimes.

Notre réseau souffre de manque de subventions pour assurer la pérennité du financement de l'aide et de l'accompagnement des victimes, partout où elles se trouvent en avoir besoin.

Notre réseau craint un recentrage des actions justice sur les seuls bureaux d'aide aux victimes au sein des TGI, dont la généralisation a été décidée en mai 2012, avec un budget ad hoc a priori.

Les associations craignent une mise sous tutelle et qu'il soit oublié que depuis des décennies nous avons co-construit cette politique publique d'aide aux victimes.

Des associations ont disparu, et l'activité a été reprise par d'autres réseaux, d'autres se sont regroupées pour rationaliser des coûts de structures et administratifs, et ce malgré une reconnaissance par les victimes elles-mêmes de la qualité de nos interventions sur tout le territoire.

Je fais mention ici de l'enquête de satisfaction diligentée par votre ministère et confiée à un organisme indépendant, qui a révélé, en 2012, plus de 92 % de victimes satisfaites par nos services. Aujourd'hui, elles sont moins nombreuses à pouvoir en bénéficier, et demain ? Elles seront encore moins nombreuses à recevoir ces services gratuits, car faute de moyens, des lieux d'accueils déconcentrés ou spécialisés sont fermés, de nombreux contrats n'ont pas été renouvelés...

Suite au rapport de la Cour des Comptes, et suite à la loi de finances pour 2013 qui n'a pas retenu notre idée d'une contribution victimes, et non de taxe, qui permettrait de financer des aides pour les victimes.

Malgré la mission confiée à Nathalie Nieson par le Premier Ministre, sous votre égide, nous nous permettons de vous interroger Madame la Ministre, sur la volonté du ministère de la Justice, voire du gouvernement de donner des moyens au modèle français d'aide aux victimes d'infractions pénales que l'INAVEM défend, et qui va devoir s'améliorer encore, pour répondre aux exigences de la directive européenne votée en octobre dernier.

Nous sollicitons également les élus locaux ici présents sur la volonté des collectivités territoriales, qui tous les jours sont confrontées à des personnes victimes, qui ont besoin d'aide pour comprendre leurs droits, mais aussi d'un soutien et d'un accompagnement psycho-social, pour continuer à vivre dans notre société, sans haine, sans vengeance, dans une société qui restaure les liens, plutôt qu'une société qui divise.

Là est tout l'enjeu. Nos associations, en aidant les victimes, participent à la paix sociale, à l'apaisement des conflits. Nos associations participent, de fait, à la prévention de la délinquance. Le financement que l'Etat et les collectivités apportent aux actions associatives d'aide aux personnes victimes est un investissement sur l'avenir, car elles reconnaissent et apaisent les souffrances, et permettent un mieux-être social, professionnel et de santé, qui sinon aurait un coût financier très important, sans commune mesure avec les 30 millions d'euros consacrés pour aider près de 300 000 victimes par an.

Ceci dit, j'en terminerai par une naissance, une interrogation et un espoir.

La naissance, c'est la création du Collectif TeSS, téléphonie sociale et en santé qui est une belle réussite du secteur associatif, pour lequel l'INAVEM avec le 08VICTIMES s'est beaucoup investi, aux côtés d'autres structures porteuses de numéros nationaux sur des domaines comme l'enfance en danger, les maladies rares, les personnes âgées et handicapées maltraitées, les femmes victimes de violences.

L'interrogation vient d'une nouvelle procédure de conventionnement entre le public et le privé non lucratif, c'est l'appel d'offre auquel le ministère de la justice a soumis la gestion du 08VICTIMES. Jusqu'où va aller cette nouvelle démarche de donner éventuellement en gestion des missions d'intérêt général, à des entreprises privées ?

Et enfin un espoir, celui d'une transposition complète de la nouvelle directive européenne en droit français, que nous travaillons avec vos services.

Dans ce contexte de crise financière, nous osons dire que l'aide aux victimes en France est financée. Nous sommes plusieurs réseaux associatifs à pouvoir mener nos actions grâce au financement du programme 101 de la Justice, du FIPD (Fonds interministériel à la prévention de la délinquance), et grâce aux ministères des affaires sociales, de l'éducation nationale, de l'intérieur, du droit des femmes, qui concourent également à l'aide aux victimes en France. Mais de quel budget global parlons-nous ? Qui le sait ?

Au nom de la rigueur budgétaire et de la solidarité nationale, quand allons-nous mettre autour d'une même table tous ces financeurs et opérateurs de l'aide aux victimes généralistes et spécialistes pour établir un schéma national pérenne et solide de l'aide aux victimes en France ?

Serait-ce sous la forme d'un comité interministériel de l'aide aux victimes, comme il en existe à la jeunesse, aux droits des femmes, à la ville, à la prévention de la délinquance ? Peu importe.

Il n'est ici plus question d'argent mais d'efficacité et de cohérence, il est question de volonté politique et de gouvernance.

Vous avez largement démontré votre pugnacité sur d'autres thèmes, il en est de même pour l'aide aux victimes généraliste : pouvons-nous, Madame la Ministre, compter sur vous, sur votre force de conviction pour porter cette cohérence et cette égalité-là ?